

de difficulté à respecter les normes sur le plan technique, mais les exigences de mise à l'essai et le coût des essais pourraient avoir une incidence négative sur certaines entreprises. On peut s'attendre également à ce que le bien-fondé technique de diverses normes suscite beaucoup de préoccupations.

Les questions environnementales sont en règle générale plus avancées en Europe qu'en Amérique du Nord et exercent de plus en plus d'influence sur l'industrie des articles de sport. Les sociétés doivent donc être disposées à tenir compte de ce facteur dans leur planification. La dimension environnementale entre en ligne de compte non seulement dans l'aménagement du territoire (terrains de golf, par exemple), mais également dans l'utilisation des matériaux, qui doivent être recyclables et non polluants.

La section sur l'Europe porte sur les douze pays jugés prioritaires en matière de relations commerciales avec le Canada (membres de la CE ou de l'AELE) :

Autriche	France
Belgique	Italie
Grande-Bretagne	Pays-Bas
Danemark	Suède
Allemagne	Suisse
Finlande	Espagne

Le 22 octobre 1991 a été signé l'accord visant à créer l'Espace économique européen regroupant les douze pays membres de la Communauté européenne (CE) et les sept pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Aux termes de cet accord, toutes les barrières tarifaires, techniques et fiscales entravant la libre circulation des biens, services, capitaux et travailleurs entre les pays membres seront éliminées d'ici 1993, et les 19 pays formeront une zone de libre-échange.

Les pays membres de la CE sont la Belgique, la Grande-Bretagne, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne. Quant à l'AELE, elle regroupe l'Autriche, la Finlande, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suède et la Suisse.

L'Espace économique européen créé par la réunion de ces deux blocs commerciaux constitue le marché le plus vaste et le plus riche au monde (quelque 380 millions de personnes). Les échanges commerciaux qui y sont effectués représentent 46 p. 100 du commerce mondial et 68 p. 100 du commerce à l'intérieur de la zone de libre-échange. On prévoit que d'ici le tournant du siècle la plupart des pays membres de l'AELE seront membres à part entière de la CE. La Suède et l'Autriche ont déjà fait une demande en ce sens, et la Finlande et la Suisse devraient leur emboîter le pas sous peu.